



PRÉFET DE L'ALLIER

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Moulins, le 8 mars 2022

COMMUNIQUÉ de PRESSE

Prévention des risques incendie sur les sites industriels de la région Auvergne-Rhône-Alpes : une dizaine de contrôles prévus dans l'Allier entre le 7 et le 25 mars 2022

Une vaste campagne de contrôle de la défense incendie se tiendra dans le courant du mois de mars 2022 sur au moins **250 sites industriels** de la région.

Ces contrôles porteront en particulier sur :

- la tenue de l'état des produits stockés ;
- la présence et le bon état des moyens de défense incendie ;
- la prévention des risques de pollution en cas d'incendie.

Dans l'Allier, **une dizaine de contrôles sera réalisée** par les équipes d'inspection de la direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL).

Un bilan sera réalisé à l'issue de l'action.

Pour en savoir plus :

Toute exploitation industrielle ou agricole susceptible de créer des risques ou de provoquer des pollutions ou nuisances, notamment pour la sécurité et la santé des riverains, est potentiellement une installation classée pour la protection de l'environnement (ICPE). Les ICPE peuvent être très différentes, allant de certains élevages jusqu'au dépôt pétrolier, en passant par les usines, les entrepôts, les incinérateurs, les décharges, les éoliennes ou les carrières...

L'inspection des installations classées contrôle ces sites industriels ou agricoles, afin de prévenir et réduire les dangers et les nuisances et de protéger les personnes et l'environnement. L'inspection des installations classées regroupait, en 2018, environ **1600** emplois, répartis entre les DREAL et les DDETSPP. Plus de **18000** inspections ont été réalisées en 2018 en France.

En 2021, le Bureau d'Analyse des Risques et Pollutions Industriels ([BARPI](#)) a recensé **61** accidents dans la région Auvergne-Rhône-Alpes, dont **35 incendies** (57%). Un seul de ces incendies est survenu sur un site [Seveso](#).

Liens utiles :

- sur les ICPE : <https://www.ecologie.gouv.fr/tout-savoir-sur-icpe-nomenclature-gestion-et-declaration>
<https://www.georisques.gouv.fr/articles-risques/les-installations-classees-pour-la-protection-de-lenvironnement>
- sur la réglementation : <https://aida.ineris.fr/>
- sur les installations classées présentes sur le territoire : <https://www.georisques.gouv.fr/risques/installations/donnees#/>